



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022661

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/12/2024 9H50 C:002317 I:43703
V/REF : 4700166852 - LIGNE 11
V/Email reçu le Lundi 23/12/2024 a 9H50

ENGIE ENERGIE SERVICES

**TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX**

IMMEUBLE : 12 RUE FLACELIERE
21250 SEURRE

Dijon, le 21 Février 2025

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or
LOCALISATION : 12 RUE DE LA FLACELIERE - SEURRE / MR MME QUENOT 0611722556
LGT 140 3EME ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR RADIATEUR DE CHAMBRE QUI NE CHAUFFE PAS
NUMERO DE COMMANDE ENGIE 23239636
Donneur d'ordre : Mme L MARILLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 08 JANVIER 2025 A 15H30
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
PURGE DU RADIATEUR DE CHAMBRE
RELEVÉ DE TEMPERATURE : 20°C
VU AVEC TECHNICIEN ENGIE POUR REMETTRE PRESSION EN CHAUFFERIE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Minimum facturation Prestation < 75€ HT	1	75,00	75,00
1,00	Relevé Température Ponctuel. dans lgt 3p	1	5,00	5,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022661

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	80,00
T.V.A. a 10,00%	8,00
TOTAL T.T.C.En EURO	88,00

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN